

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 17.11.2022

. d'affichage : 28.11.2022

N° de la délibération : 2022-204

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 44

. votants : 58

L'an deux mille vingt deux, le vingt quatre novembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. BARBIER Marc, DOUTART Jean-Luc, VASSENT Christophe, Mmes LARDOUX Catherine, LEFEVRE Sandra, VASSEUR Julie, MM. ORIER Francis, DUCAMPS Thomas, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, M. BRUCHET Antoine, Mme RIQUIER Julie, MM. GRAVET Jacques, SLOSARCZYK Florian, POTIER Bruno, Mme GENSE Caroline, MM. URIER Francis, MARTIN Michel, MUSEUX Gérard, JOLY Vincent.

M. BARBIER Marc avait donné pouvoir à M. HAY Francis.
M. DOUTART Jean-Luc avait donné pouvoir à M. BLONDELLE Pascal.
M. VASSENT Christophe avait donné pouvoir à M. LEPERE Didier.
Mme LARDOUX Catherine avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.
Mme LEFEVRE Sandra avait donné pouvoir à M. LALOI François.
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.
M. ORIER Francis avait donné pouvoir à M. LEGRAND Eric.
M. DUCAMPS Thomas avait donné pouvoir à Mme VERGULDEZOONE Nathalie.
Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à Mme DELEFORTRIE Luciane.
M. BRUCHET Antoine avait donné pouvoir à M. SALOME André.
Mme RIQUIER Julie avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.
Mme GENSE Caroline avait donné pouvoir à Mme RAGUENEAU Françoise.
M. MARTIN Michel avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. RIOJA José.

Secrétaire de séance : M. WISSOCQ Jean-Marc.

OBJET :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ADHESION A L'ASSOCIATION AGROSPHERE

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la compétence « Développement économique » de la communauté de communes,

Vu la proposition d'adhésion à l'association Agrosphère pour l'année 2023 pour un montant de 1 200 €,

La Communauté de Communes de l'Est de la Somme bénéficie d'un tissu économique dynamique avec plusieurs filières d'excellence dont l'industrie agroalimentaire avec des entreprises telles que : Nigay, Tereos, Ajinomoto, Innovafeed, Rillette de l'Ermitage, Primeale...

Afin d'accompagner cette filière agroalimentaire sur le territoire, qui développe de nombreux emplois directs et induits, il est proposé de rejoindre l'Association Agrosphère qui fédère 280 membres de cette filière dans les Hauts-de-France.

Cette adhésion a vocation à permettre la rencontre des acteurs de cette filière pour mieux anticiper leurs besoins dans les années futures, de faciliter les investissements directs, et de développer les synergies avec l'écosystème agroalimentaire existant sur le territoire.

Considérant l'intérêt communautaire que présente l'adhésion à cette association afin d'accompagner le développement de la filière agro-alimentaire sur le territoire de la Communauté de l'Est de la Somme,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'adhésion à l'association AGROSPHERE pour l'année 2023 en contrepartie d'une cotisation d'un montant de 1 200 €,

Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Le secrétaire de séance,